



✓ HORAIRES POUR TOUS LES ELEVES

De 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi. L'école ouvre 10 minutes avant l'heure. Si des élèves arrivent plus tôt, ils sont sous la responsabilité des parents. Pour une bonne organisation, il est important que les élèves soient tous arrivés à l'heure. Attention ! Il est très important de fermer le loquet du portail à chaque passage. Merci de respecter ces consignes ainsi que les horaires de l'école. Les élèves de TPS, PS, MS, GS sont accueillis dans la classe dès leur arrivée par l'enseignant, accompagnés par leurs parents (ou la personne référente du matin). Les grands frères et sœurs doivent rester sur la cour. Les élèves de CP, CE et CM, rangent leur cartable sous le préau à la place indiquée et restent sur la cour avant la sonnerie qui leur indiquera de se ranger par classe devant l'entrée principale de l'école.

✓ RESPECT

- Les élèves doivent respecter les adultes (enseignants, aides maternelles, personnes de la commune venant les chercher ou les ramener à l'école), être polis, leur obéir et respecter leur travail en veillant à la propreté et au rangement.
- Ils doivent accepter les autres et apprendre à régler des conflits sans se battre.
- Ils doivent respecter le matériel (leur appartenant et celui de l'école) ainsi que tous les lieux, l'environnement.
- Ils doivent éviter au maximum tout gaspillage (eau, papier, électricité).

✓ RETARDS ou SORTIE ANTICIPEE

- Les retards doivent rester exceptionnels. En cas de retard, les parents doivent accompagner leur enfant jusqu'à sa classe pour s'assurer de la présence de la maîtresse. **Les élèves n'aiment pas arriver quand la classe est déjà commencée** : cela peut leur donner du stress inutile dès le matin.
- Si un jour, un rendez-vous pour l'enfant est prévu à l'extérieur de l'école, les parents doivent en avoir informé l'enseignante et doivent venir récupérer leur enfant juste auprès de la classe à l'heure prévue au préalable avec l'enseignante.

✓ SORTIES

- Les élèves qui rentrent chez eux attendent au portail, **ceux qui partent à la cantine ou la garderie se rangent rapidement sous le préau (un grand avec un petit).**
- Les enfants encore présents au départ de la cantine ou la garderie, suivent le rang et ne seront repris par les parents qu'une fois rendus. Dès ce moment, les élèves ne sont plus sous la responsabilité de l'école.
- Pour la **sécurité des enfants**, **les parents doivent s'approcher du portail, sur le parking, pour reprendre leurs enfants.** Aucune voiture ne doit être stationnée devant le portail. La cigarette est très déconseillée aux abords de l'école.
- Si l'enfant doit quitter l'école avec une autre personne, et que cela n'était pas prévu sur la feuille remplie à la rentrée, il est important d'en informer clairement les enseignantes par écrit par avance.

✓ ABSENCES

- En cas de maladie, pour éviter des contaminations et pour un meilleur rétablissement, l'enfant doit rester à la maison.
- **Signaler l'absence de l'enfant le jour même par téléphone avant 8h45 ou à l'avance. Rappel tel de l'école : 0243376319/0631636818.** Le chef d'établissement pourra essayer de vous joindre à 9h30 s'il n'a pas de nouvelles de votre enfant. L'information des parents est donc importante pour éviter les inquiétudes de part et d'autre.
- Pour les élèves du CP au CM2, rapporter obligatoirement le « billet d'absence » à l'enseignante. Pour les élèves de PS à GS qui ont commencé à venir régulièrement à l'école, il est préférable pour l'enseignant d'être au courant des éventuelles absences.

- Pour le bon déroulement de l'année scolaire des élèves, il vous est demandé de respecter le calendrier officiel des vacances et encore plus à partir du CP. En cas d'absence sur temps scolaire pour convenance personnelle, le chef d'établissement doit en être informé à temps. Il ne donnera pas une « autorisation » mais recevra juste l'information donnée comme telle et il faut savoir que le travail ne sera pas préparé ni corrigé par l'enseignant pour ces vacances « non officielles ».

✓ VIE PRATIQUE

- Goûter. **Nous n'autorisons pas de goûter à l'école, sauf pour les anniversaires où les gâteaux et bonbons sont acceptés pour être partagés avec la classe.** Attention : les chewing-gums, les sucettes, les bonbons durs sont interdits à l'école. Certains bonbons peuvent être difficiles à manger à l'école pour les petits et aussi en raison d'appareils dentaires.
- Médicaments. Les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments à l'école, et encore moins sans ordonnance. Par souci de sécurité, **aucun médicament ne doit se trouver dans le cartable de l'élève** sauf dans le cas d'un P.A.I. Si un enfant a besoin d'un médicament le midi, il faut le lui apporter sur place (école ou cantine).
- Jouets. Seuls, les élastiques, les cordes à sauter et billes sont acceptés à l'école **à partir du C.P** en faisant attention de jouer à ces jeux en respectant les règles et la fonction du jeu. Les élèves qui apportent des billes doivent connaître les règles du jeu de billes et le fait de gagner ou de perdre en jouant la « vraie » partie doit être défini avant de jouer. **Les transactions d'images, de cartes et tout autre objet (comme hand spinner) venant de la maison sont interdites dans l'enceinte scolaire et ne doivent pas être dans le cartable.** Sur la cour, certains jeux de l'école (vélos, trottinettes, ballons...) sont autorisés à certaines récréations et destinés à certaines classes : en début d'année, chaque enseignant redonne les consignes pour sa classe.
- Vêtements – accessoires. **Il est conseillé de marquer le maximum de vêtements au nom de l'enfant** (même tout simplement au stylo sur l'étiquette d'entretien). Les tenues doivent être celles qui sont **adaptées pour le temps scolaire** et donc différentes de la plage (pas de bretelles trop fines, pas de ventre à l'air...) Les parapluies sont interdits, un vêtement à capuche est préférable et plus pratique. Des baskets pour le jour du sport (ainsi qu'une tenue pratique) vous sont demandées par les enseignants du CP au CM2.
- Sieste pour les TPS, PS et MS. Les draps et vêtements confiés par l'enseignant (en général aux vacances) doivent être lavés et rapportés au plus vite. Pour les enfants de la maternelle, un seul « doudou » est suffisant et, si possible, toujours le même, pas trop volumineux, qui ne fait pas de bruit. **Il ne sert que pour la sieste** et est remis ensuite dans le cartable.
- Poux. Aucune école n'est à l'abri des poux. **Les parents doivent, par conséquent, être très vigilants et surveiller fréquemment les cheveux de leurs enfants, et ce, dès la rentrée scolaire.** Merci de nous signaler la présence de poux si cela arrive pour que l'information soit affichée et que chacun observe de plus près son enfant.

✓ RELATIONS PARENTS – ENSEIGNANTES

- Les parents ne sont pas autorisés à intervenir directement auprès des enfants en cas de conflit à l'école. Il ne faut pas hésiter à en parler avec le chef d'établissement qui agira avec son équipe.
- Il est possible de rencontrer les enseignants sitôt après la classe en cas de problème urgent (et dans ce cas de parler dans la classe plutôt qu'au portail). Cependant, il est préférable de prendre rendez-vous pour un **entretien plus approfondi pour faire le bilan avec l'enfant** : il ne faut d'ailleurs pas hésiter à prévoir au moins une rencontre dans l'année pour discuter de votre enfant avec l'enseignante, même si tout va bien. En général, les enseignantes du CP au CM2 prévoient des rdv individuels au moins deux fois par an (début d'année civile et fin d'année scolaire). Souvent, il est nécessaire de faire un point dès octobre pour un élève nouvellement arrivé dans l'école.
- En début d'année scolaire, chaque enseignant organise une **réunion pédagogique** avec tous les parents de la classe pour expliquer la façon de travailler à l'école et les exigences demandées aux élèves.
- En cas de changement d'adresse ou (et) de téléphone en cours d'année, merci d'en avertir le chef d'établissement très rapidement.

En cas de non respect des règles de vie par les élèves, des sanctions, décidées par l'équipe enseignante, seront appliquées et une équipe éducative peut être mise en place au besoin. Le but de ce règlement n'est pas de mettre en place des contraintes mais de favoriser les relations harmonieuses entre tous et de rappeler les limites nécessaires à la vie collective. C'est une condition importante pour la réussite scolaire des enfants, leur apprentissage de la vie en collectivité et pour la construction de leur personnalité et donc de leur avenir.
Bonne année scolaire à tous !

Mme NOIRE et l'équipe enseignante de l'école « Sainte Marie »